

# Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

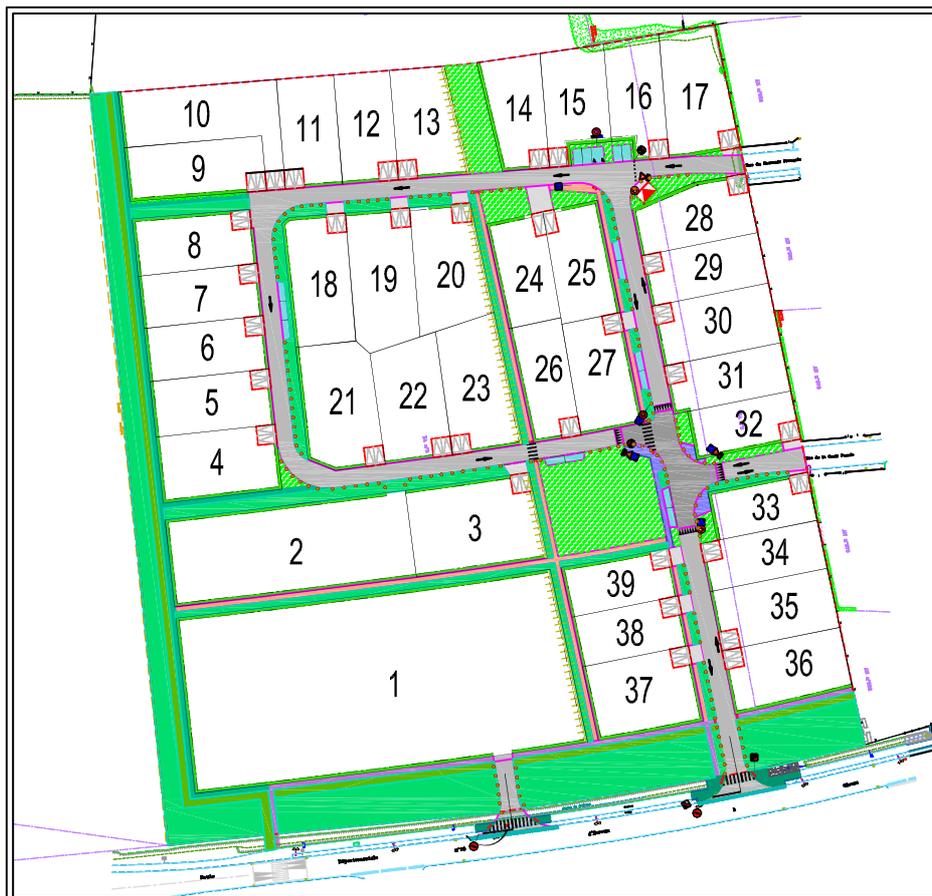


## DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°25

### PLAN DE SITUATION



### PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE

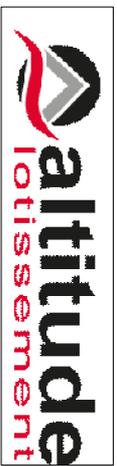
-  Aménagement des entrées charretières à la charge des acquéreurs
-  Coffret Gaz
-  Coffret EDF
-  Citerneau EAU
-  Regard FT
-  Candélabre
-  Boîte de branchement Eaux pluviales
-  Boîte de branchement Eaux Usées

LÉGENDE DU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

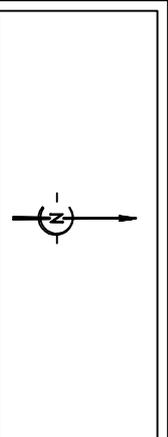
-  ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE
  -  zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'architecture ou 4m50 au rattaché
  -  zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé
-  ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES
  -  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'écarts pictorial non classé)
  -  limite d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
  -  localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  plantation d'une bande d'espaces obligatoires à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. 1m50)
-  avec clôture de type grillage ou treillis soudé en retrait, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).
-  plantation d'une bande de graminées obligatoires dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en acier galvanisé en retrait, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).

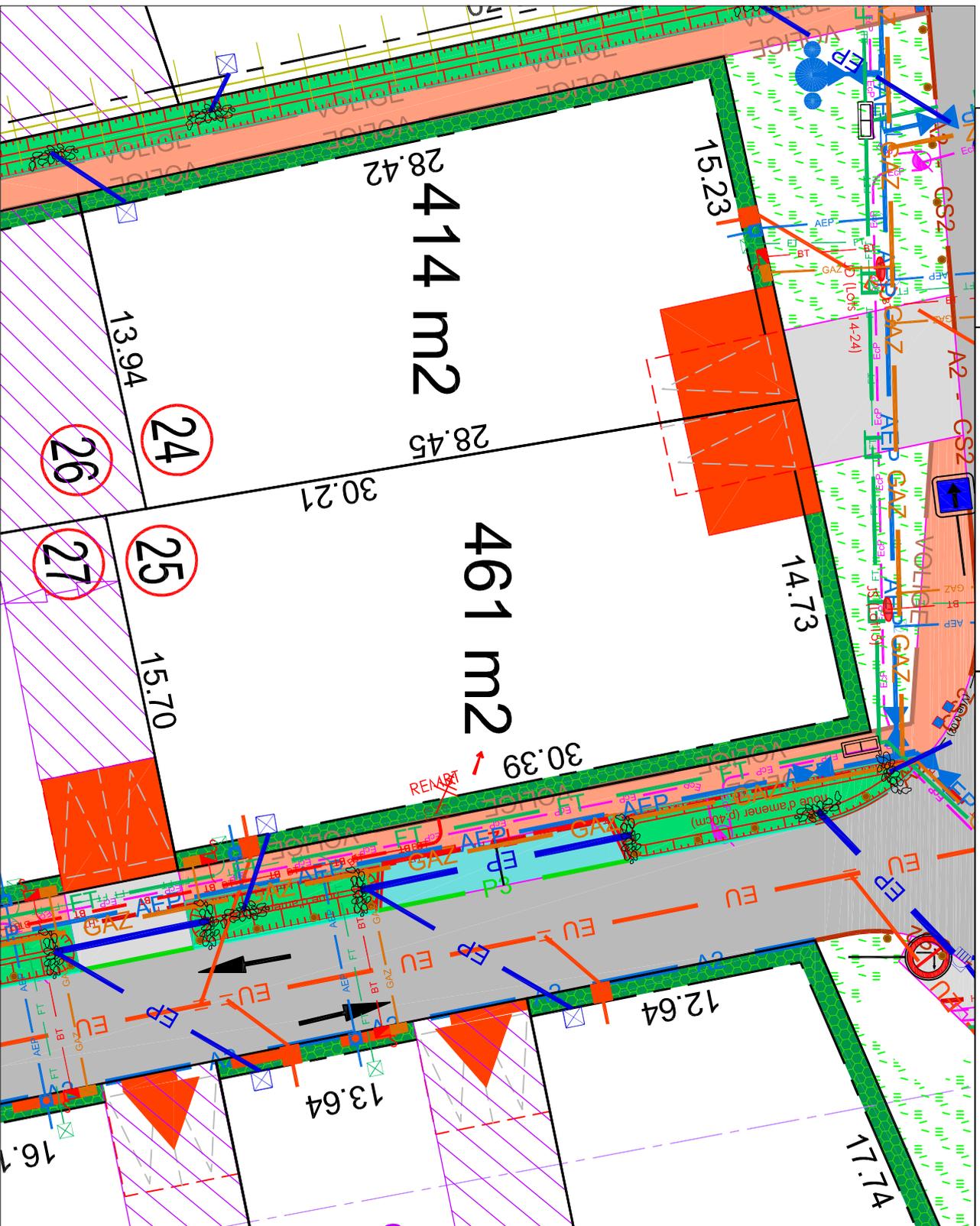


Gisors -27-  
Route d'Evreux à Gisors  
"Domaine de Saint Luc"  
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux

Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/250e